

Place d'armes des Franches-Montagnes et Question jurassienne

Autor(en): **Gogniat, Emmanuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **107 (2004)**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550113>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Place d'armes des Franches-Montagnes et Question jurassienne

Emmanuel Gogniat¹

Je tiens tout d'abord à vous saluer chaleureusement et remercier les animateurs du Cercle d'études historiques pour l'organisation de ce colloque. Je vous remercie également pour l'intérêt que vous portez à l'Histoire, plus spécialement à cette histoire que beaucoup ici ont vécue ou activée: la Question jurassienne. Beaucoup d'entre nous, sauf votre serviteur et la plupart de mes jeunes collègues. Je suis né en 1978. C'est donc en historien, et non pas en témoin, que je vais vous donner quelques-uns des points essentiels de ma recherche.

Aux yeux de nombreux militants et témoins, j'ai travaillé sur un sujet scellé par le cachet de l'évidence. Mais l'évidence est dangereuse, car elle n'explique rien. Je pose donc les questions suivantes: *l'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes est-elle liée à la Question jurassienne? Quel rôle joue cette affaire dans le processus séparatiste?* La problématique est ciblée, mais ne repose pas sur un seul corpus de sources. J'ai au contraire travaillé sur diverses sources, par le dépouillement systématique du *Jura Libre*, du *Franc-Montagnard* et du *Jurassien*, la consultation de nombreux autres journaux jurassiens et suisses ainsi que des dossiers conservés aux archives cantonales bernoises, jurassiennes et fédérales. J'ai également mené trois entretiens selon la méthode de l'histoire orale. Les personnes intéressées aux détails bibliographiques se référeront à ma prochaine publication. J'exposerai aujourd'hui les arguments majeurs de mon travail qui montrent que l'affaire des Franches-Montagnes doit être considérée comme un moment radicalisateur de la Question jurassienne et conclurai avec une proposition dédiée à la terre.

Je ne reviendrai pas ici sur les détails de l'affaire de la place d'armes. Souvenez-vous simplement qu'en 1956 l'armée essaie d'acheter des terrains aux Franches-Montagnes pour y installer une place d'exercices pour blindés. Le projet est abandonné après une première et immense vague d'opposition, d'ailleurs soutenue par le gouvernement bernois. Le Canton de Berne achète toutefois les domaines en question sous prétexte

d'éviter la spéculation immobilière. Six ans plus tard, en 1962 et appuyée cette fois-ci par le gouvernement bernois, l'armée brandit un nouveau projet appelé «Centre militaire du Cheval» et rachète les terres visées. La lutte dure jusqu'au début des années 1970 et s'achève par la victoire des opposants, les Militants francs-montagnards, lorsque les trois communes de Lajoux, Les Genevez et Montfaucon rachètent en 1976 les terrains militaires pour fonder un syndicat agricole intercommunal.

Pour aller vite, j'isole cinq arguments majeurs.

Premier argument: la politique cantonale et fédérale concernant l'affaire de la place d'armes est maladroite, non transparente et peut-être même préméditée comme l'affirment à l'époque les séparatistes. Il est difficile de prouver, sources à l'appui, que le gouvernement bernois ait eu une ligne politique précise, déterminée, secrète et calculée. Les milieux séparatistes suggèrent à l'époque que l'implantation d'un centre militaire est un pion bernois sur l'échiquier de la Question jurassienne pour mettre échec et mat le séparatisme. Sans aller aussi loin, nous considérons l'attitude bernoise comme conforme à son attitude générale envers le Jura durant le XX^e siècle et plus particulièrement durant la Question jurassienne. Je la qualifierais d'incompréhensive envers les requêtes et volontés jurassiennes, butée et sûre d'elle-même, considérant le séparatisme comme une maladie autant bénigne qu'éphémère. A mes yeux, la politique bernoise ne relève pas d'un plan secrètement monté, mais plutôt d'une faute par négligence. En tous les cas, le gouvernement bernois négocie très mal le problème, ce qui ne fait qu'apporter de l'eau au moulin du séparatisme.

Deuxième argument: l'utilisation judicieuse de la situation par le Rassemblement jurassien, voire l'instrumentalisation de l'affaire à son avantage. En lisant la presse séparatiste, on se rend compte que l'affaire de la place d'armes s'insère parfaitement dans le discours dénonçant un Jura marginalisé. A l'heure des blindés, Béguelin demande «pourquoi l'armée suisse n'a-t-elle jamais retenu les Franches-Montagnes, soudain si désirées, au profit de la cavalerie?» Et continue: «Quand il s'agissait de chevaux [...] nul n'a songé au Pays du cheval, trop mal défendu. Faut-il caser de l'artillerie ou des blindés, dont personne ne veut même chez les moralisateurs d'outre-Sarine, on prétend les installer au pays du cheval².»

Cet exemple permet à Béguelin de montrer que le Jura est mal défendu et que ses intérêts ne sont pas représentés à Berne. Notons toutefois que cet exemple sautera à la figure de Béguelin dix ans plus tard lorsque le secrétaire général du Rassemblement jurassien (RJ) refusera catégoriquement le centre militaire du cheval. Le cas des Franches-Montagnes permet donc à Béguelin d'accuser régulièrement le gouvernement bernois de ne pas soutenir la volonté, quasi unanime, des populations jurassiennes concernées. Les dirigeants du RJ l'utilisent pour mettre en avant le problème du pouvoir et de la défense des intérêts jurassiens à Berne.

Ce point est essentiel et ressassé durant toute la crise. Il est une démonstration pratique du problème politique jurassien.

■ L'affaire de la place d'armes est régulièrement traitée dans le *Jura Libre*. Ce thème fait intégralement partie du discours séparatiste. Le traitement de l'information est parfois douteux et mérite une analyse particulière. Prenons un exemple. Au mois de novembre 1962, alors que le Grand Conseil bernois doit se prononcer sur la cession des domaines francs-montagnards à la Confédération, le renvoi de l'objet proposé par la députation jurassienne est refusé par les députés (122 voix contre 42). La revente est ensuite ratifiée par 144 contre 9 voix. Soucieux d'entretenir l'idée d'un Jura marginalisé et victime de la politique bernoise, le *Jura Libre* titre «Coup de force bernois à propos de la place d'armes: le Grand Conseil sourd et buté refuse le renvoi». Dans un large sous-titre, il informe ses lecteurs que «Par 122 voix contre 41, malgré l'insistance des députés jurassiens de tous les partis, le parlement bernois dit non au Jura». Roland Béguelin juge que «la tyrannie continue», demande «qui osera prétendre que le peuple jurassien n'est pas majorisé, violenté et bafoué?»³. On ne voit cependant nulle part précisé, dans l'article en question, que les chiffres donnés correspondent à la demande de renvoi et que le vote sur la revente proprement dite a été approuvé par une très large majorité, dont de nombreux députés jurassiens. La présentation partielle de l'événement illustre très bien l'opportunisme et l'art polémique du journal. En général, le ton de la presse séparatiste concernant l'affaire de la place d'armes est très provocant. Lorsque le *Franc-Montagnard* titre «Une assemblée d'information à Saignelégier», le *Jura Libre* écrit pour commenter le même événement: «La violence appelle à la violence». De manière générale, et sans entrer dans les détails, la presse séparatiste adopte une attitude agressive et reporte la responsabilité de la situation sur le canton de Berne. Car la situation se dégrade, en effet. Nous sommes en 1963-1964 et j'en viens à mon troisième argument.

■ *Troisième argument*: la crise qui secoue les Franches-Montagnes et le Jura entier donne naissance à un terrain physique de confrontation. Il s'agit principalement de l'activité terroriste du Front de Libération (FLJ) et de l'occupation policière des Franches-Montagnes. Suite aux attentats du FLJ, rappelons que deux fermes appartenant à la Confédération ont été incendiées, on assiste à une forme d'occupation militaire, dont on retiendra deux conséquences majeures: la première est que le problème jurassien prend une dimension concrète, l'occupation dénoncée par le RJ devient un fait, observable dans les pâturages de la commune des Genevez. La deuxième est que la démarche policière susceptible de déceler les auteurs des attentats est une véritable attaque à l'encontre des habitants du Haut-Plateau. Ces derniers sont mis sur écoute téléphonique, voient leur maison perquisitionnée. Une fois de plus, la politique inadéquate du canton de Berne fournit au Rassemblement jurassien de quoi

remplir les pages de son organe de presse. Ceux qui ont lu le roman de Cyrille *Fureur dans le Jura*⁴ se souviennent certainement de l'atmosphère rendue par l'auteur, lorsqu'un groupe d'enfants curieux est arrêté par la police bernoise aux abords des fermes appartenant à la Confédération.

Quatrième argument: l'affaire de la place d'armes contribue à porter la Question jurassienne sur la scène politique suisse. Cette période de tension correspond au moment où la Suisse commence à s'inquiéter de la situation au Jura. Le conseiller fédéral Wahlen s'alarme en juillet 1963 de la tournure des événements et lance un appel au dialogue qui ne portera malheureusement pas ses fruits. Une année plus tard, une action menée par le groupe Bélier empêche le Conseiller fédéral Chaudet et le Conseiller d'Etat Moine de faire leurs discours aux Rangiers. Cette désormais célèbre contre-manifestation est un grand moment de la lutte séparatiste. Mais l'élan initial de l'action consiste non pas en la volonté de créer un nouveau canton, mais bien de lutter contre la menace militaire aux Franches-Montagnes. Un rapide regard sur les pancartes brandies aux Rangiers donne une idée. Je trouve dans mon inventaire de nombreux slogans attachés aux Franches-Montagnes, tels que «Nous défendons notre terre» ou «Paix aux Franches-Montagnes». Cette manifestation sera retenue par la suite comme un moment majeur de la lutte séparatiste, désormais propulsée à la une de la presse nationale, mais il s'agit réellement d'une impulsion donnée par l'opposition à la place d'armes.

Cinquième et dernier argument, à mon sens, fondamental: ce sont les importants rassemblements populaires engendrés par l'affaire de la place d'armes. Sans en faire ici l'inventaire précis, je voudrais rappeler que la lutte franc-montagnarde suscite de nombreuses manifestations toujours teintées des couleurs séparatistes. Les journées «Sauvez les Franches-Montagnes» de 1964 réunissent par exemple près de 10000 personnes. Sachant que la population du Haut-Plateau ne compte que 8000 habitants, la participation est remarquable. Une étude des adresses collectées dans le cadre d'une tombola montre que les participants viennent du Jura entier ainsi que de la Suisse, principalement des Jurassiens de l'extérieur. Comme certains auteurs l'ont déjà relevé, la pression des manifestations sur les décisions politiques et la crédibilité qu'elle donnait au RJ ont été déterminantes. Je trouve pertinent de rattacher les manifestations francs-montagnardes à ce phénomène général. Mentionnons encore que les Fêtes du peuple à Delémont accordent chaque année une plage importante aux Franches-Montagnes, important élément de propagande et de rassemblement.

J'ai énoncé les 5 arguments majeurs qui posent l'affaire de la place d'armes des Franches-Montagnes comme un moment radicalisateur du processus séparatiste:

- la politique maladroite du canton de Berne
- l'utilisation de la crise par le RJ

- la naissance d'un terrain de confrontation physique
- la nationalisation de la crise suite aux Rangiers
- les rassemblements populaires.

L'affaire des Franches-Montagnes joue le rôle que j'ai défini parce que l'agression portait sur les Franches-Montagnes, sur l'autonomie communale et sur la terre. Retenons la force symbolique des Franches-Montagnes dont le nom contient la marque d'une ancestrale liberté attachée au souvenir de la Charte de 1384, «les Franches-Montagnes, toits et assise du Jura⁵» pour citer Roger Schaffter. Retenons la violation de l'autorité communale, bafouée par un canton qui refuse de l'écouter et éventuellement la soutenir. Proposons, pour conclure, le vol de la terre.

Je veux retourner à la terre et à l'attachement à la terre pour expliquer le rôle de la place d'armes dans la Question jurassienne. Il ne s'agit plus ici d'un débat intellectuel portant sur le péril de la langue française, sur les carences jurassiennes en matière de pouvoir ou sur les preuves historiques faisant de l'ancien Evêché de Bâle un Etat suffisant à fonder un canton moderne. Avec l'accaparement des terres francs-montagnardes malgré l'opposition déterminée des communes concernées, l'agression est concrète, visible, palpable.

En m'intéressant au rôle de l'attachement à la terre dans le cadre de la Question jurassienne, je suis arrivé à quelques conclusions qu'il m'est impossible de développer ici. Mais pensons un bref instant à Voisard et à son «Ode au pays qui ne veut pas mourir» et qui fait jaillir «le miel nouveau» d'un «roc ancestral»⁶, à Henri Devain qui veut sauver l'Unité jurassienne au nom de la terre et demande: «Ne pouvons pas vivre en amis/Sur notre terre séculaire»⁷, à la perte des terres par la paysannerie jurassienne mises en scènes par Virgile Rossel dans Sorbeval⁸ et aux vers de Nicolet tirés des «Défricheurs conquérants»⁹ récités en 1965 par la jeunesse jurassienne lors de sa fête annuelle à Porrentruy. C'est cette terre qui pousse les Militants francs-montagnards à se battre. C'est cette terre qui donne à la patrie tout son sens, et non l'institution militaire qui la détruit en prétendant la sauver. J'ai entendu cette remarque de la bouche de nombreux militants, comme je l'ai lue dans de nombreux discours de l'époque. La patrie commence par la terre, par son jardin. Et je terminerai avec une citation du Doyen Morel: «L'amour du pays, c'est un sentiment en quelque sorte local: c'est pour chaque cultivateur l'amour de son champ, de son jardin, de sa maison, de sa famille, de ses voisins et cet amour devient par extension celui de la patrie»¹⁰.

A l'interrogation pourquoi il n'a pas été question de la place d'armes de Bure, alors que les terres affectées à l'usage militaire que l'on connaît avaient une grande valeur agricole, il convient de dire que, premièrement, contrairement à ce qui s'est passé aux Franches-Montagnes, les communes ajoulotes concernées ont accepté par votation le projet.

Ainsi l'autorité communale n'a pas été ignorée comme elle l'a été sur le Haut-Plateau et l'opposition n'y a pas eu l'ampleur qu'elle a eu dans la Courtine. Deuxièmement, on sait que le projet concernait cinq grands propriétaires aux Franches-Montagnes, alors qu'il touchait beaucoup plus de monde à Bure et Fahy. Il est probable que cet état de choses a facilité le projet de place d'armes en Ajoie, où beaucoup de propriétaires avaient l'occasion de tirer profit de l'affaire. En outre, les communes ajouloises avaient l'occasion de faire un remaniement parcellaire dans le cadre de la réalisation de la place d'armes. Notons que le Rassemblement jurassien ne s'est pas engagé en Ajoie comme il l'a fait aux Franches-Montagnes, dans l'espoir de ne pas perdre ses militants favorables au projet.

Concernant les motivations des propriétaires francs-montagnards qui ont cédé leurs biens, il faut considérer le lien étroit entre un propriétaire et l'armée, les méthodes parfois brutales et malhonnêtes pour convaincre les propriétaires réticents, les prix d'achat surfaits et le fait que tous les domaines en question étaient dans une situation précaire: deux cas de hoirie, un domaine proche de la faillite et deux petits propriétaires sans reprenneur dans le cadre de la famille.

Emanuel Gogniat, Université de Genève, est historien.

NOTES

¹ Cette contribution reprend les points essentiels proposés par l'auteur dans son mémoire de licence, à paraître aux éditions CJE au printemps 2005 sous le titre *Aux racines du patriotisme : affaire de la place d'armes et Question jurassienne*.

² Roland Béguelin, *Jura Libre*, 25 janvier 1956.

³ Roland Béguelin, *Jura Libre*, 21 novembre 1962. La rédaction aurait-elle retardé d'un jour ou deux l'édition de ce numéro du *Jura Libre* pour profiter de l'éclat de la décision parlementaire? En effet, ce journal hebdomadaire paraît habituellement le mercredi, soit le 21 novembre, date que porte d'ailleurs le numéro en question. Détail frappant, ce même numéro fait part d'un événement datant du 22 novembre et Béguelin précise, dans son compte rendu, qu'il s'agit de «ce jeudi», le 22.

⁴ Cyrille, *Fureur dans le Jura*, Porrentruy, 1967.

⁵ *Le Jura Libre* du 18 juillet 1956.

⁶ Voisard Alexandre, *Liberté à l'aube*, 1967. L'«Ode au pays qui ne veut pas mourir» est l'un des poèmes récités par Voisard à l'occasion de la Fête du peuple en 1967 à Delémont.

⁷ Devain Henri, *Les années mémorables : souvenirs d'un jurassien*, Porrentruy, 1980.

⁸ Rossel Virgile, *Sorbeval*, Lausanne, 1925.

⁹ Nicolet Arthur, *Les Poèmes*, Porrentruy, 1925.

¹⁰ Morel Charles-Ferdinand, «Mémoire sur l'extinction de l'indigence», cité in Walzer Pierre-Olivier (dir.), *Anthologie jurassienne*, tome I, Porrentruy, 1964.